

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PORTE DU JURA**

10 Grande Rue  
39190 BEAUFORT  
Tél.: 03.84.48.96.67

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 7 MARS 2018 À 20h00  
LA CABORDE À ORBAGNA**

*L'an deux mille dix-huit, le sept Mars 2018 à 20h00*

**Étaient présents :** AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, BOUGAUD Sandrine, BOUILLIER Pierre, FAVIER Lucette, GUILLEMENEY Jean-Pierre, BROISSIAT Bernard, BARBIER Jean-Claude, BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, POLY Bernard, GUITON Paul, GREA Claude, CHAVANNE Philippe, SERAND Agnès, PERROD Jean-Luc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, KLINGUER Emmanuel, GUYOT Marcel, BABAD Sandrine, FAIVRE-PIERRET Thierry, GARRIGUES Gérard, PILLON Lilian, SERRIÈRE Yves, SOULIER Martine, TISSOT Bernard, MOREY Emmanuel, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, NOEL Christian, DAVID Martine, FATON Bénédicte, MONNET Brigitte, GAGLIARDI Marc-Antoine, BLANC Pierre.

**Étaient absents excusés :** PIDOUX Valérie, FATON Valérie, JOBERT Raymonde (pouvoir donné à SERAND Agnès), METOIS Francis, PETITMAIRE Jean-Pierre, BEAUVE-RECORDON Philippe (pouvoir donné à GARRIGUES Gérard), BRENOT Valérie (pouvoir donné à SERRIÈRE Yves), RIBIER Béatrice (pouvoir donné à FAIVRE-PIERRET Thierry), TARTARIN Annie (pouvoir donné à BABAD Sandrine), MOINE Gérald, CHAVARD Christelle, HUREL Wilfried, PERNET David, FOURNIER Fernand, PICARD Jean-Marc.

*Membres en exercice : 49*

*Présents à la séance à 20h00 : 37*

*Nombre de pouvoirs : 5*

*Date de la convocation : 1<sup>er</sup> Mars 2018*

*Date d'affichage de la convocation et envoi à la presse : 1<sup>er</sup> Mars 2018*

**Préambule :** Le Président remercie les Conseillers Communautaires présents.

Le Président demande à l'assemblée de désigner 1 secrétaire de séance : Philippe CHAVANNE

Le Président demande aux Conseillers Communautaires d'approuver le procès-verbal de la réunion du 14 février 2018 : majorité (1 opposition)

Le Président demande à l'assemblée d'ajouter les points suivants :

- Accueil de nouveaux élus communautaires – Commune de Val d'Epy, Val-Sonnette.
- Vacances.

**I. AFFAIRES GENERALES, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES**

**a. Accueil de nouveaux élus communautaires – Commune de Val d'Epy, Val-Sonnette -  
Rapporteur Christian BUCHOT**

Le Président informe l'assemblée de l'accueil de nouveau membres au sein du conseil communautaire :  
Monsieur NOEL Christian qui remplace Monsieur PERNET David.  
Madame DAVID Martine qui remplace Monsieur GALLEZ Christian.

**b. COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DELIBERATIONS S'Y RAPPORTANT –  
RAPPORTEUR CLAUDE GREA**

**c. Comptes administratifs 2017 – rapporteur Claude GREA**

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence doyen des membres du Conseil communautaire,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte du Jura, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### Budget Général

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat reporté		419 629.45	1 087 245.13		1 087 245.13	419 629.45
Opérations de l'exercice	5 051 510.50	5 671 472.34	957 263.04	2 212 479.76	6 008 773.54	7 883 952.10
Totaux	5 051 510.50	6 091 101.79	2 044 508.17	2 212 479.76	7 096 018.67	8 303 581.55
		<b>1 039 591.29</b>		<b>167 971.59</b>		<b>1 207 562.88</b>

#### Budget annexe Culture

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat reporté						
Opérations de l'exercice	449364.11	484347.06	36731.82	1748.87	486095.93	486095.93
Totaux	449364.11	484347.06	36731.82	1748.87	486095.93	486095.93
		<b>34982.95</b>	<b>34982.95</b>			

#### Budget annexe Enfance

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat reporté	69271.96		113119		182390.96	
Opérations de l'exercice	2071486.17	2440605.56	261099.46	74371.03	2332585.63	2514976.59
Totaux	2140758.13	2440605.56	374218.46	74371.03	2514976.59	2514976.59
		<b>299847.43</b>	<b>299847.43</b>			

#### Budget annexe Tourisme

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat reporté		26970.74	28794.38		28794.38	26970.74
Opérations de l'exercice	78704.42	91283.55	40202.87	29447.38	118907.29	120730.93
Totaux	78704.42	118254.29	68997.25	29447.38	147701.67	147701.67
		<b>39549.87</b>	<b>39549.87</b>			

#### Budget annexe Local des Artisans

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat reporté			105114.36		105114.36	
Opérations de l'exercice	21293.6	41956.66	251924.14	233538.93	273217.74	275495.59
Totaux	21293.6	41956.66	357038.5	233538.93	378332.1	275495.59
		<b>20663.06</b>	<b>123499.57</b>		<b>102836.51</b>	

#### Budget annexe Maison des Producteurs

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat reporté	400			175984.33	400	175984.33
Opérations de l'exercice	5857	8000	418508.35	100488.8	424365.35	108488.8
Totaux	6257	8000	418508.35	276473.13	424765.35	284473.13
		<b>1743</b>	<b>142035.22</b>		<b>140292.22</b>	

#### Budget annexe ZA Beaufort et Cousance

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat reporté		11340.16	27597.21		27597.21	11340.16
Opérations de l'exercice	5154.78	16100.63	22286.01	27597.21	27440.79	43697.84
Totaux	5154.78	27440.79	49883.22	27597.21	55038	55038
		<b>22286.01</b>	<b>22286.01</b>			

#### Budget annexe ZAC Cousance

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat reporté		19417.17	9824.23		9824.23	19417.17
Opérations de l'exercice	9724.02	1963.53	13573.35	11740.9	23297.37	13704.43
Totaux	9724.02	21380.7	23397.58	11740.9	33121.6	33121.6
		<b>11656.68</b>	<b>11656.68</b>			

#### Budget Assainissement Collectif

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat reporté		131854.56		117295.24		249149.8
Opérations de l'exercice	415316.38	447013.74	447885.96	497138.26	863202.34	944152
Totaux	415316.38	578868.3	447885.96	614433.5	863202.34	1193301.8
		<b>163551.92</b>		<b>166547.54</b>		<b>330099.46</b>

#### Budget SPANC

Désignation	Fonctionnement		Investissement		Résultat global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
résultat reporté	2741.04			2741.04	2741.04	2741.04
Opérations de l'exercice	4428.8	872.32	0	0	4428.8	872.32
Totaux	7169.84	872.32	0	2741.04	7169.84	3613.36
	<b>6297.52</b>			<b>2741.04</b>	<b>3556.48</b>	

Le conseil communautaire à la majorité (2 contres et 5 abstentions) :

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indications du compte de gestion relative au report à nouveau (voir 5°), au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

#### d. Approbation des comptes de gestion 2017 dressés par Monsieur le Trésorier – rapporteur Claude GREA

Sous la présidence du doyen des membres du Conseil communautaire et en l'absence de Monsieur BUCHOT, Président ordonnateur, qui s'est retiré de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2017 ;

Il est demandé au le Conseil communautaire,

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattaches, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer;

**Après** avoir entendu et approuvé à l'unanimité, les comptes administratifs de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les comptes réguliers, le conseil communautaire à l'unanimité

1°) **statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) **statuant** sur l'exécution du budget principal et annexes de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes: enfance, culture, tourisme, ZA Beaufort et Cousance, ZAC de Cousance, assainissement et SPANC,

3°) **statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :

**Déclare**, que les comptes de gestion relatifs au budget principal et aux budgets annexes, dressés, pour l'exercice 2017, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**e. reports des résultats 2017 sur l'exercice 2018 – rapporteur Claude GREA**

	Résultats clôture exercice 2017 sans restes à réaliser	Dépenses Restes à réaliser en 2018	Recettes Restes à réaliser en 2018	Résultats clôture exercice 2017 avec restes à réaliser	IMPUTATIONS COMPTABLES	MONTANTS
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
investissement	167 971.59 €	136 426.00 €	171 600.00 €	203 145.59 €	001 RI	203 145.59 €
Fonctionnement	1 039 591.29 €	0.00 €	0.00 €	1 039 591.29 €	002 RF	1 039 591.29 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 207 562.88 €</b>	<b>136 426.00 €</b>	<b>171 600.00 €</b>	<b>1 242 736.88 €</b>		
<b>BUDGET CULTURE</b>						
investissement	-34 982.95 €	0.00 €	0.00 €	<b>-34 982.95 €</b>	001 DI	34 982.95 €
Fonctionnement	34 982.95 €	0.00 €	0.00 €	34 982.95 €	002 RF	34 982.95 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		
<b>BUDGET ENFANCE</b>						
investissement	-299 847.43 €	74 348.00 €	62 880.00 €	<b>-311 315.43 €</b>	001 DI	311 315.43 €
Fonctionnement	299 847.43 €	0.00 €	0.00 €	299 847.43 €	002 RF	299 847.43 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>74 348.00 €</b>	<b>62 880.00 €</b>	<b>-11 468.00 €</b>		
<b>BUDGET TOURISME</b>						
investissement	-39 549.87 €	0.00 €	0.00 €	<b>-39 549.87 €</b>	001 DI	39 549.87 €
Fonctionnement	39 549.87 €	0.00 €	0.00 €	39 549.87 €	002 RF	39 549.87 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		
<b>BUDGET LOCAL DES ARTISANS</b>						
investissement	-123 499.57 €	0.00 €	95 740.00 €	<b>-27 759.57 €</b>	001 DI	27 759.57 €
Fonctionnement	20 663.06 €	0.00 €	0.00 €	20 663.06 €	002 RF	20 633.06 €
<b>TOTAL</b>	<b>-102 836.51 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>95 740.00 €</b>	<b>-7 096.51 €</b>		
<b>BUDGET MAISON DES</b>						

PRODUCTEURS							
investissement	-142 035.22 €	0.00 €	25 122.00 €	-116 913.22 €	001 DI	116 913.22 €	
Fonctionnement	1 743.00 €	0.00 €	0.00 €	1 743.00 €	002 RF	1 743.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>-140 292.22 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>25 122.00 €</b>	<b>-115 170.22 €</b>			
BUDGET ZA BEAUFORT ET COUSANCE							
investissement	-22 286.01 €	0.00 €	0.00 €	-22 286.01 €	001 DI	22 286.01 €	
Fonctionnement	22 286.01 €	0.00 €	0.00 €	22 286.01 €	002 RF	22 286.01 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>			
BUDGET ZAC COUSANCE							
investissement	-11 656.68 €	0.00 €	0.00 €	-11 656.68 €	001 DI	11 656.68 €	
Fonctionnement	11 656.68 €	0.00 €	0.00 €	11 656.68 €	002 RF	11 656.68 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>			
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
investissement	166 547.54 €	175 718.00 €	68 000.00 €	58 829.54 €	001 RI	58 829.54 €	
Fonctionnement	163 551.92 €	0.00 €	0.00 €	163 551.92 €	002 RF	163 551.92 €	
<b>TOTAL</b>	<b>330 099.46 €</b>	<b>175 718.00 €</b>	<b>68 000.00 €</b>	<b>222 381.46 €</b>			
BUDGET SPANC							
investissement	2 741.04 €	0.00 €	0.00 €	2 741.04 €	001 RI	2 741.04 €	
Fonctionnement	-6 297.52 €	0.00 €	0.00 €	-6 297.52 €	002 DF	6 297.52 €	
<b>TOTAL</b>	<b>-3 556.48 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-3 556.48 €</b>			

**Considérant** les résultats de l'exercice 2017

**Considérant** les restes à réaliser de l'exercice 2017 à reporter sur l'exercice 2018

**Considérant** que les budgets annexes supprimés ne peuvent pas faire l'objet d'affectation mais de reports de résultats

Le Vice-président propose les reports comme présentés ci-dessus

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve les affectations et les reports proposés

**a. Reprise des emprunts des communes suite au transfert de la compétence Assainissement - rapporteur-Christian BUCHOT**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DCL BRCLEJ 2017 1221 005 du 21 décembre 2017 portant modification des statuts communautaires au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et notamment en son article 2 : compétences optionnelles – en matière d'assainissement : l'assainissement collectif et non collectif.

**Considérant** la demande des organismes bancaires de délibérer sur la reprise des emprunts des communes par la communauté de communes concernant l'assainissement et les eaux pluviales,

**Considérant** les emprunts existants suivants :

Communes	Emprunts								
	Montant initial	CRD au 31/12/2017	Annuité	Date de contractualisation	Taux	Durée	Dernière année	Banque	
Augea	172 500 €	147 372 €	9 543.84 €	20/12/2010	3.70%	30 ans	2040	Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté	
Beaufort	83 847 €	15 827 €	6 296.12 €	09/03/2000	5.25%	20 ans	2020	SFIL, Société de Financement Local	
	206 649 €	201 585 €	14 544.60 €	25/05/2017	2.15%	17 ans	2034	Caisse d'Epargne	
	50 000 €	42 807 €	7 254.80 €	21/01/2017	0.56%	7 ans	2023	Caisse d'Epargne	
Chevreaux	151 647 €	148 622 €	11 072.16 €	01/07/2016		18 ans	2034	Crédit Agricole Franche Comté	
Maynal	30 000 €	20 187 €	2 203.96 €	2008-2017	3.37%	11,5 ans	2028	Crédit Agricole Franche Comté	
	100 000 €	78 088 €	9 968 €	03/06/2014	2.87%	12 ans	2026	Crédit Agricole Franche Comté	
Orbagna	13 000 €	1 475 €	1 535 €	17/04/2009	4.12%	10 ans	2018	Dexia, crédit local	
Ste Agnès	120 000 €	85 627 €	6 769 €	25/09/2005	4.01%	30 ans	2035	Caisse d'Epargne	
	50 000 €	35 542 €	2 902 €	25/08/2006	4.41%	30 ans	2035	Caisse d'Epargne	
	45 000 €	38 565 €	3 150 €	07/01/2009	5.73%	30 ans	2039	Caisse d'Epargne	
	25 000 €	21 954 €	1 864 €	12/08/2009	6.32%	30 ans	2039	Caisse d'Epargne	
Val Sonnette	Grusse	19 373 €	11 301 €	1 420 €	16/04/2007	4.39%	20 ans	2027	Dexia, crédit local
	Grusse	150 000 €	125 741 €	9 492 €	23/01/2008	4.93%	30 ans	2038	Dexia, crédit local
	Grusse	80 000 €	57 656 €	5 456 €	30/11/2010	3.25%	20 ans	2030	Crédit Mutuel
	Grusse	20 000 €	6 299 €	3 311 €	16/08/2012	4.06%	7 ans	2019	Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté
	Vincelles	100 000 €	63 431 €	6 413 €	25/08/2006	4.10%	25 ans	2031	Crédit Agricole Franche Comté
	Vincelles	80 000 €	53 715 €	5 790 €	22/10/2009	4.20%	20 ans	2029	Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté
	Vercia	200 000 €	125 321 €	12 315 €	18/06/2004	3.40%	30 ans	2033	Dexia, crédit local

Total	1 697 016 €	1 281 115 €	121 301 €
-------	-------------	-------------	-----------

le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- b. De reprendre les emprunts provenant des communes dans le cadre de l'assainissement et des eaux pluviales
- c. De l'autoriser à signer tout document relatif à ces emprunts

**d. Vacations - rapporteur Christian BUCHOT**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3-1,

**Considérant** qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin de distribuer la documentation communautaire.

**Considérant** qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

**Considérant** que la rémunération de la vacation interviendra après service fait au taux horaire de 8.07 €.

**Considérant** que le vacataire ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande express de Monsieur le Président.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- e. De l'autoriser procéder au recrutement des vacataires en cas de besoin.
- f. De signer tout document s'y référant.

## II. ASSAINISSEMENT, EAU PLUVIALES

- a. Dépôt de dossiers de subvention pour les travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales – communes de Cousance – rapporteur Michel GANNEVAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DCL BRCLEJ 2017 1221 005 du 21 décembre 2017 portant modification des statuts communautaires au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et notamment en son article 2 : compétences optionnelles – en matière d'assainissement : l'assainissement collectif et non collectif.

**Vu le rapport de la CAO** attribuant le marché assainissement après négociations à l'entreprise PETITJEAN pour un montant de 370 532.97 € HT.

**Considérant** que ces travaux peuvent bénéficier de subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,

**Considérant** le plan de financement provisoire suivant :

Montant total des travaux :	<b>370 532.97 € HT</b>
Subventions espérées Département 40 % :	148 213.19 €
Subventions espérées Agence de l'eau 20 % :	74 106.59 €
Autofinancement/emprunt/dont fonds de concours :	148 213.19 €

**Considérant** qu'un dialogue va être ouvert avec la commune pour le financement de la partie restante à charge.

le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De l'autoriser à signer les marchés de travaux
- De l'autoriser à présenter les dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs Département et Agence de l'eau.
- D'autoriser le Président à signer tout document se référant à cette opération

**b. Dépôt de dossiers de subvention pour les travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales – communes de Maynal – rapporteur Michel GANNEVAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DCL BRCLEJ 2017 1221 005 du 21 décembre 2017 portant modification des statuts communautaires au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et notamment en son article 2 : compétences optionnelles – en matière d'assainissement : l'assainissement collectif et non collectif.

**Vu** le marché de mise en place d'une filière d'assainissement collectif pour les hameaux du Sorbier et de Sellières sur la commune de Maynal, attribué par la commune le 22 décembre 2017, pour un montant de 260 846.40 € HT,

**Considérant** que ces travaux peuvent bénéficier de subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,

**Considérant** le plan de financement provisoire suivant :

Montant total des travaux :	<b>260 846.40 € HT</b>
Subventions espérées Département 40 % :	104 338.56 €
Subventions espérées Agence de l'eau 20 % :	52 169.28 €
Autofinancement/emprunt/dont fonds de concours :	104 338.56 €

**Considérant** qu'un dialogue va être ouvert avec la commune pour le financement de la partie restante à charge.

Le conseil communautaire, à la majorité (1 opposition et 7 abstentions), décide :

- De l'autoriser à présenter les dossiers de demandes de subventions auprès des financeurs Département et l'agence de l'eau.
- D'autoriser le Président à signer tout document se référant à cette opération

### III. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Réflexions bourg de Beaufort
- Distribution de la documentation culturelle



